



**Bruxelles, le 26 février 2018
(OR. en)**

6330/18

**COHOM 27
CFSP/PESC 162
DEVGEN 16
COASI 35
FIN 140**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 26 février 2018

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 9/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est"

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 9/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est", adoptées par le Conseil lors de sa 3598^e session, tenue le 26 février 2018.

Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 9/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est"

1. Le Conseil salue le rapport spécial n° 09/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est"¹.
2. Le Conseil prend note des conclusions du rapport spécial, selon lesquelles l'UE s'est avérée efficace dans son soutien à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est et selon lesquelles le cadre stratégique de l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains prévoit, dans une large mesure, une approche globale de la question, même si certains aspects ne sont pas encore totalement développés; comme l'indique par ailleurs la Cour, le dialogue sur les droits de l'homme s'est révélé utile pour lutter contre la traite des êtres humains. Le Conseil note également que les projets menés en Asie du Sud et du Sud-Est qui ont été examinés par la Cour ont donné quelques résultats positifs en matière de lutte anti-traite, même s'ils auraient pu avoir davantage d'impact si une approche globale avait été adoptée, car celle-ci aurait permis d'accroître l'interaction et les synergies entre les projets et d'autres outils utiles dans la lutte anti-traite.
3. Le Conseil salue les recommandations de la Cour et en prend bonne note, en particulier en ce qui concerne la nécessité de continuer à développer le cadre stratégique de la lutte contre la traite des êtres humains, d'améliorer les orientations sur la dimension extérieure et de veiller à ce que les projets soient conçus de manière à en maximiser l'impact. Il réaffirme sa volonté de se mobiliser davantage et de continuer à œuvrer à la mise en place d'une politique de l'UE visant à lutter efficacement contre la traite des êtres humains, y compris par la prévention et la réduction de la demande, ainsi que l'assistance et le soutien aux victimes du trafic des êtres humains.
4. Le Conseil note et salue les réponses de la Commission et du SEAE qui accompagnent le rapport spécial, ainsi que le fait qu'ils acceptent les recommandations de la Cour.

¹ https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR17_9/SR_HUMAN_TRAFFICKING_FR.pdf

5. Le Conseil est conscient du fait que la mise en place de partenariats consacrés à la lutte contre la traite des êtres humains et une plus grande durabilité des projets menés en Asie du Sud et du Sud-Est passent par l'établissement de dialogues de plus en plus constructifs avec les pays, qui s'inscrivent dans des structures régionales telles que l'ASEAN et l'ASEM, qui portent sur des thèmes plus vastes tels que les droits de l'homme et/ou l'aide à la coopération et dans le cadre desquels des questions ayant trait à la traite des êtres humains sont actuellement examinées. Il s'agit là d'un processus qui nécessite du temps, des ressources et une coopération étroite avec les interlocuteurs régionaux. Le lancement, en 2015, du dialogue UE-ASEAN sur les droits de l'homme constitue un exemple de ce type d'engagement conjoint.
6. Le Conseil invite la Commission et le SEAE à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport spécial et salue les actions qui ont déjà été menées ou qui sont en cours. Il salue, en particulier, l'adoption par la Commission de la communication intitulée "Rapport sur le suivi donné à la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains et définition et nouvelles actions concrètes"², qui servira de base à l'élaboration de nouvelles mesures pratiques dans les domaines des relations extérieures et de l'assistance en vue de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations figurant dans le rapport spécial.
7. Le Conseil encourage l'UE et ses États membres à intensifier et à mieux coordonner le soutien apporté aux efforts déployés pour lutter efficacement contre le trafic des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est.

² COM(2017) 728 final.